



Commission Départementale en Arbitrage de Lot-et-Garonne

Réunion du 24 avril 2026

PV n°8

Présidence : Sophian Sebbani,

Présents : Jacques Reynaert, Ludovic Lapeyrie, Arnaud Schroder (Président de la CDPA, en visio), Léa Michelet (en visio), Gilles Bonté, Jamal Ammari, Jean François Gouvéia,

Excusés : David Brivoizac, Eric Larrigaudière, Michel Dubernet.

1/Validation du PV du 27 mars 2026 à la majorité des membres présents.

2/ Réponse à apporter suite à un mail d'un arbitre

Courriel reçu le 1^{er} avril de l'arbitre B.C.A 2545931719, contestant une amende de l'article 20 du RI sur le non-envoi d'un rapport disciplinaire.

Nous avons rappelé, lors du stage de rentrée, les modifications de l'article 20, et chaque arbitre a reçu individuellement par courrier ledit RI.

Réponse de la CDA apportée par mail à M. B.C.A 2545931719 pour donner suite à sa demande du 01 avril 2026.

3/ Cas d'un candidat Futsal tardif

Vote de la CDA pour proposer à la ligue M. I.A 300532692 en tant que candidat futsal :

Nombre de votants : 8

Pour : 7

Abstention : 1

Contre : 0

4/ Cas de 3 arbitres candidats Ligue refusés par la CRA

Nous avons reçu en date du 13 avril 2026, un mail de G.M 340530284 renonçant à sa candidature de candidat Ligue, nous en prenons acte.

Deux candidatures Ligue non pas été retenues de E.A.H 330513012 et K.N 2319921543 ; après un courriel du secrétaire de la CDA, du président de la CDA et du président du district, la CRA maintient sa décision de ne pas valider leur demande (application stricte du règlement).

5/ Rapport de trois arbitres et du délégué du district sur les faits qui se sont déroulés lors de la rencontre AS LIVRADAISE / FC SAVERIEN en 3^{ème} D.

La commission a bien reçu le rapport des 3 arbitres de la rencontre ainsi que le rapport du délégué.

La commission se dit incompétente pour juger les faits reprochés au Président du district (art 39 du statut de l'arbitrage), elle transmet le dossier à la commission de discipline.

6/ Proposition de modification du R.I concernant les candidatures Ligue pour la saison prochaine

Nous avons décidé de modifier l'article 6.03 du RI. Cette modification de cet article ne concernera pas ces deux arbitres si d'aventure, ils renouvellent leurs candidatures dès le mois de septembre 2026.

Nous avons également modifié l'article 20. Sous réserve de validation du CD.

7/Réunion de fin de saison

Elle aura lieu le samedi 13 juin à partir de 18.30 à Feugarolles (la salle des fêtes, stade Henri Marcatello).

8/ Finales de coupe

Les finales se dérouleront les 6 et 7 juin 2026 à l'ASSA.

Les arbitres retenus seront désignés à la prochaine CDA de mai.

9 / Réponse sur la rencontre de D3 Port Ste Marie / Ste Bazeille

Nous avons reçu un courriel du club de l'US Ste Bazeille se plaignant d'un arbitre LM licence 310609166 ; nous avons reçu un courriel du dit arbitre en attente d'un courriel du délégué officiel du district pour statuer.

Sur le rapport du délégué officiel du district, celui-ci ne relate aucun fait sur le comportement de l'arbitre.

Un retour va être effectué au club de l'US Ste Bazeille par le Président de la CDA.

Classé sans suite.

10 / CERFA sur les frais de déplacements

Le secrétaire de la CDA rappelle les règles concernant le CERFA à remplir concernant les frais de déplacements pour les membres de la commission concernée.

11/ 2ème examen écrit le dimanche 03 mai 2026

Le deuxième examen écrit aura lieu Salle de la Rotonde, 17 Cours Washington, à Agen à partir de 9h00. Durée 02.00. Ouverture des portes à 8h45.

Encadrants : Arnaud Schroder, Eric Bellandi (CDPA), Jean-François Gouvéia, Jacques Reynaert (CDA).

12/Tour de table et fin de réunion

/

Prochaine CDA : Mercredi 27 mai à 19h au district.

Le Président : **Sophian Sebbani**

Le Secrétaire : **Jacques Reynaert**